

L'hon. John Ferguson,
 " Robert Duncan Wilmot,

L'hon. Abner Reid McClelan,
 " Peter Mitchell,

EDOUARD J. LANGEVIN,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

John Fennings Taylor, Ecr.,
 Greffier du Sénat du *Canada*, *Ottawa*.

Le certificat suivant a été alors lu aux Membres par le Greffier comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE
 EN CHANCELLERIE DU CANADA.
Ottawa, 4 novembre, 1867.

Le présent fait foi que Son Excellence le Gouverneur-Général a appelé au Sénat du *Canada*, l'honorable *Joseph Cauchon*, Ecuier, de la Province de *Québec*, par lettres patentes sous le Grand Sceau, en date du deuxième jour du mois de novembre mil huit cent soixante-et-sept, et l'a nommé pour le collège électoral de *Stadacona* de la dite Province, au lieu et place de l'honorable *Sir Narcisse Fortunat Belleau*, Chevalier, qui a donné sa démission de Sénateur et de Membre du Sénat du *Canada*.

EDOUARD J. LANGEVIN,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

John F. Taylor, Ecuier,
 Greffier du Sénat, *Canada*.

Les Sénateurs présents ont alors présenté les brefs de Sa Majesté, les appelant au Sénat, et ils ont alors été lus par le Greffier séparément, comme suit :

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable *Joseph Edouard Cauchon*, de notre Province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada*.

SALUT :—

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral de *Sadacona* de notre Province de *Québec*, et nous vous commandons le dit Honorable *Joseph Edouard Cauchon*, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer.

En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du *Canada*. Témoin : Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE MONCK, Baron *Monck*, de *Ballytramm*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie d'*Irlande*, et Baron MONCK, de *Ballytramm*, dans le Comté de *Wexford*, dans la Pairie du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Gouverneur-Général du *Canada*, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'*Ottawa*, dans Notre Puissance du *Canada*, le deuxième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre,

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.